# Formations sanitaires et sociales

Formation

Les instituts de formations sanitaires et sociales proposent une offre de formation variée : au total 13 diplômes en travail social et 14 diplômes du secteur sanitaire peuvent être préparés en Normandie.



## A qui ça s'adresse ?

A tous les Normands ayant envie d’exercer un métier du sanitaire ou du social, qu’ils soient en formation initiale (avec ou sans le bac), salariés ou demandeurs d’emploi.

### □□ Ils l’ont vécu – Formations sanitaires et sociales

**Angélique Chabin**
*De la coiffure à aide-soignante*

« Changer de vie professionnelle n’était pas simple, mais cette formation m’a donné les outils, la confiance et l’accompagnement nécessaires pour réussir ma reconversion. Aujourd’hui je suis aide-soignante et épanouie dans mon nouveau métier. »




Portrait Angélique Chabin de la coiffure à Aide-Soignante ! Lire la suite

## Comment ça marche ?

Pour les formations **avant le baccalauréat/ infra bac** : la sélection se fait sur dossier à retirer auprès de l'institut de formation.

Pour les formations **après le baccalauréat / post bac** : la sélection se fait soit sur Parcoursup ou après une année universitaire.

Avant d'entrer en formation, il faut **impérativement** vous assurer de son financement (coût de la formation et ressources financières).

## C'est où en Normandie ?

- L'offre de formations sanitaires et sociales en Normandie

## Comment la Région finance ?

### Financement du parcours de formation

La Région Normandie **finance le parcours de formation** des personnes en poursuite de scolarité, des demandeurs d'emploi ou des salariés (sous certaines conditions). Il n'y a aucune démarche à effectuer auprès de la Région, la prise en charge de la formation est financée directement à l'institut de formation. Pour plus

d'informations, consultez la page ci-dessous :




Financement du parcours de formation sanitaire et sociale  Lire la suite

## Bourses régionales d'études

La Région verse également des **bourses d’études** (sous conditions) aux élèves et étudiants inscrits dans ces formations. Pour plus d'informations, consultez la page ci-dessous :




L'attribution d'une Bourse Régionale d'Etudes  Lire la suite

## Rémunération en formation

Les élèves en formation continue d’**aide-soignant, d’accompagnant éducatif et social ou d’ambulancier,** peuvent bénéficier d’une **rémunération** versée par la Région (non cumulable avec les bourses régionales d'études). Pour plus d'informations, consultez la page ci-dessous :




Les aides pour sécuriser mon parcours  Lire la suite

## Qui contacter ?

**Numéro Gratuit Parcours Métiers**

Des conseillers vous répondent sur toutes les questions relatives aux dispositifs de formation et d'orientation de la Région Normandie, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17H (jeudi : après-midi uniquement).

0 800 05 00 00